

Direction de l'Action Territoriale
Maison de la Démocratie
16 rue de la République
34000 MONTPELLIER
Téléphone 04 67 34 88 60
Fax 04 99 58 39 79

Mairie de Montpellier
1 Place Georges Frêche
34267 Montpellier Cedex 2
Téléphone 04 67 34 70 00
Fax 04 67 34 59 80

Le 17/12/2013
Réf. SF/PF/AP/EG/VR



Association les Amis du Quartier
vert Bionne et des Rives de la
Mosson
2253 rue de Bionne
34070 MONTPELLIER

Objet : Sédentarisation d'un camp de roms sur les bords de la Mosson

Monsieur le Président,

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre courrier daté du 25 septembre 2013 et des différents sujets qui préoccupent votre association.

La sédentarisation d'un camp de roms sur les bords de la Mosson retient toute mon attention également, puisqu'il est situé en zone inondable et provoque certaines nuisances pour les riverains. Je ne peux cependant que vous rappeler que ce camp est implanté sur un terrain privé, et qu'après la plainte déposée par le propriétaire, nous sommes en attente du jugement du tribunal administratif avant que le préfet puisse ordonner une expulsion. La Ville ne manquera pas d'appuyer cette démarche auprès de l'autorité préfectorale.

Concernant le projet de lien entre A9 et A75, il s'agit à l'évidence d'une liaison d'intérêt national. Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon vient d'ailleurs de prendre un arrêté définissant le périmètre d'étude de l'avant-projet sommaire sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat. Cette décision relance donc le processus d'étude qui avait été interrompu suite aux décisions du précédent Gouvernement. Nous n'avons aucune indication à ce stade sur le calendrier de réalisation de ce projet, même si nous souhaitons qu'il se réalise de la façon la plus rapide et la plus concertée possible.

Dans le domaine des gens du voyage, la Ville de Montpellier est effectivement tenue de réaliser une seconde aire d'accueil et une aire de grand passage en vertu du schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Je vous confirme qu'à ce jour, aucun emplacement n'a été encore arrêté.

Enfin, concernant le site du Paint-Ball et son activité, la Ville a été saisie par courrier de Maître Maillot, conseil de votre association, en date du 24 octobre 2013. Les éléments de réponse lui seront retournés par la direction des affaires juridiques de la Ville de Montpellier.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs salutations.

Serge Fleurence
1^{er} Adjoint au Maire

